



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE  
POPULAIRE*

*RAPPORT EXTERNE  
2012*

## Sommaire

Conseil d'administration	3
Message du Président	4
Rapport du conseil d'administration	5-6
Rapport de la commission de contrôle au Conseil d'Etat	7
Rapport de l'actuaire-conseil sur l'exercice 2012	8
Rapport de KPMG SA	9-10
Bilan	11-12
Actif	11
Passif	12
Compte d'exploitation	13-15
Annexe aux comptes	16

## Conseil d'administration

### Période législative 2009 - 2013

<b>Conseil d'administration</b>	* Pierre de Montmollin	Auvernier président
	* Didier Berberat	Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds vice-président
	* Jean-Claude Baudoin	directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
	** Roland Debély	a. conseiller d'Etat, Cernier
	** Edgar Donzé	économiste, Champmartin
	** Claude Jaquet	négociant en vins, La Chaux-de-Fonds
	** Daniel Lavanchy	directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
	Yvonne Metzger, a. secrétaire de direction de la CCAP, Gals Secrétaire hors conseil	
	* Représentant de l'Etat	
	** Représentant des assurés	
<b>Direction</b>	Raymond Chuat	directeur (jusqu'au 30 avril 2013)
	Dimitri Kroemer	directeur (dès le 1 <sup>er</sup> mai 2013)
	Jean-Bernard Uldry	sous-directeur, responsable financier
	Sandra Noirjean	sous-directrice, actuaire
<b>Commission de contrôle</b>	Jacques Rais	expert-comptable, Le Landeron président
	Laurence Vaucher	archéologue, Môtiers secrétaire
	Christophe Gardet	économiste, Bevaix membre
<b>Organe de contrôle</b>	KPMG SA	Neuchâtel
<b>Actuaire-conseil</b>	Pittet Associés SA	Genève

## MESSAGE DU PRESIDENT

En ma qualité de président du Conseil d'administration de la CCAP, nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter non seulement les comptes 2012 de notre institution, mais aussi les modifications de son management et, en bref, sa vie.

2012 a été une bonne année commerciale pour la CCAP. Son chiffre d'affaires net en assurances individuelles atteint CHF 34'441'122.-, soit un chiffre supérieur à celui de la moyenne décennale. En assurances collectives, les 54 nouveaux contrats réalisés représentent un résultat satisfaisant. La CCAP poursuit ainsi son développement et s'affirme comme un élément incontournable de l'économie neuchâteloise.

Si nos tarifs et nos conditions (taux technique et frais administratifs notamment) très concurrentiels ont permis la conclusion d'un bon exercice 2012, il faut aussi signaler les efforts et l'engagement de la direction et de tout le personnel de la CCAP pour y parvenir. Je tiens, au nom du Conseil d'administration, à les en remercier chaleureusement. Ma reconnaissance va aussi à tous les courtiers qui, année après année, nous font confiance et contribuent largement à la réussite de la CCAP.

Si l'an passé, j'avais dû exprimer mes soucis quant au rendement négatif de notre fortune mobilière, je suis rassuré de voir que le rendement de 2012 se monte à plus de 8%. Cela nous permet non seulement de retrouver un degré de couverture supérieur à 100% (102,08%) qui garantit nos engagements actuariels, mais encore de reconstituer une partie de notre réserve de fluctuation de valeurs par CHF 12'330'940.-. Le rendement régulier de plus de 5% de nos immeubles contribue également au bon exercice 2012.

Il est ici à souhaiter que l'économie réelle mondiale poursuive sa croissance et que les nations retrouvent l'équilibre de leurs finances, pour permettre à nos institutions de prévoyance des rendements de leur fortune plus réguliers et satisfaire ainsi les attentes de leurs assurés.

Durant l'année 2012, le Conseil d'administration a pris acte de l'annonce de la retraite de son directeur émérite, M. Raymond Chuat, pour la fin avril 2013. Après une longue procédure de recherche de son nouveau directeur, le Conseil d'administration est heureux de vous annoncer que M. Dimitri Kroemer, expert en assurances et en finance, est entré en fonction au début 2013. Nous sommes certains qu'il poursuivra le développement heureux de notre institution comme a su le faire avec brio M. Raymond Chuat que nous saurons fêter à l'heure de sa retraite effective.

Il m'appartient encore de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour la richesse et la pertinence de leurs interventions ainsi que la Commission de contrôle pour les garanties techniques et les conseils judicieux qu'elle nous prodigue.

Et, comme il n'y aurait pas de CCAP sans ses clients et assurés, tant privés qu'institutionnels, je tiens aussi à les associer à mon rapport et à les remercier particulièrement et chaleureusement de leur fidélité à notre institution.

Pierre de Montmollin  
Président du Conseil d'administration

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2012 du 113<sup>ème</sup> exercice de la Caisse cantonale d'assurance populaire.

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,**

### Généralités

Depuis l'introduction de la 1<sup>ère</sup> révision de la LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2 et la loi sur la CCAP.

### Résultats 2012

C'est avec une grande satisfaction que l'institution a bouclé l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation consolidé, laisse apparaître un résultat opérationnel positif de **CHF 26'211'616**, ce qui permet de résorber le déficit 2011 et de reconstituer partiellement la réserve pour fluctuations de valeurs (RFV), conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26. A fin d'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 629'229'537** (2011: CHF 573'976'705). Par comparaison nationale, la CCAP occupe, sans complexe, une place importante dans l'économie du canton de Neuchâtel.

### Prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2012 atteignaient **CHF 440'034'668**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et subobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

La gestion pointue des dossiers invalidité a permis une diminution conséquente de la sinistralité. C'est la raison pour laquelle, notre réassureur a attribué, en assurances 2<sup>ème</sup> pilier, une participation aux bénéfices extraordinaire de **CHF 1'127'831**.

### Autres activités d'assurance

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2012 atteignaient **CHF 151'828'011**. L'encaissement des primes a progressé de près de 8 %, 2012 : CHF 15'657'333 (2011 : CHF.14'378'669). La collaboration étroite avec des courtiers contribue à ce bon résultat.

### Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre, les actifs couvraient les engagements consolidés à 102.08 % (2011 : 97.55 % consolidé).

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident et renchérissement) atteignent toujours les valeurs cibles maximum définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

### Placements mobiliers et autres

L'adhésion de l'institution au « Fonds institutionnel des Retraites Populaires » au 1<sup>er</sup> janvier 2010 contribue à l'amélioration sensible du rendement des biens mobiliers. La performance moyenne des placements se situe à 6,4 %. Toutefois, il s'agit de demeurer vigilant, l'augmentation permanente de l'espérance de vie, la part croissante des avoirs de prévoyance entraînent une lente réduction de l'horizon de placement et une aptitude au risque tendancielle décroissante. Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêt en Suisse se situe à un plancher historique. Il est prudent de rester attentif à l'évolution des marchés et d'adopter les mesures qui s'imposent au bon moment.

### Rétrospective 2012 – évolution des marchés

2012 a été caractérisée principalement par les interventions continues des autorités monétaires, des banques centrales principalement en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, afin de diminuer les problèmes liés à l'endettement massif, public et privé, les économies sont en peine de retrouver le chemin de la croissance. Ces interventions ont augmenté la masse monétaire de nombreux pays développés, à des niveaux historiques, soutenu la performance des marchés et maintenu les taux d'intérêts à des niveaux artificiellement bas, sans pour autant apporter un remède efficace à la stagnation économique. En conséquence, les risques d'inflation ont été considérablement augmentés

alors que la croissance économique reste endémique, ce qui pose des défis également historiques aux économies émergentes qui demeurent tributaires de la demande des pays développés.

### **Perspectives 2013**

#### **Administration**

Conformément à l'article 10 de LCCAP entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'année 2013 verra le renouvellement des autorités de l'institution, conseil d'administration et commission de contrôle, et un changement à la direction opérationnelle. Directeur depuis 1986, Monsieur Raymond Chuat, nommé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> septembre 1986, fera valoir son droit à la retraite le 30 avril 2013. Monsieur Chuat a contribué à l'évolution de la CCAP, sommes au bilan : **1986 : CHF 85'362'342, 2012 : CHF 629'229'537**, tout en sauvegardant les valeurs pour lesquelles la CCAP a été créée. Grand humaniste et à l'écoute du monde extérieur, il a assuré la continuité de l'application de ces valeurs. Pour le remplacer, le conseil d'administration a fixé son choix en la personne de Monsieur Dimitri Kroemer, titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances et d'une large expérience dans le domaine de l'assurance et de la banque. Ce dernier est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il aura la lourde charge de relever les défis qui ne manqueront pas de surgir dans le domaine des assurances et il devra en outre faire face à la volatilité des marchés, nous l'assurons de tout notre soutien.

#### **Conclusion**

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 25 avril 2013

ym

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE AU CONSEIL D'ETAT**

### **Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2012, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

Comme les années précédentes, la commission de contrôle a renouvelé sa confiance à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel et lui a donné mandat, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 11 avril 2013, la fiduciaire atteste que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Genève, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2012, a attesté, dans son rapport du 5 mars 2013, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 591'862'679 à la date du boucllement.

Alors qu'à fin 2011, certains analystes parlaient de l'éclatement de l'Euro et qu'il régnait une incertitude générale qui tirait les marchés boursiers à la baisse, le 2<sup>ème</sup> semestre 2012 a été marqué par les performances positives des bourses mondiales. A ce jour, la Banque centrale européenne s'est exprimée pour le maintien de l'Euro et il n'y a plus de signes parlant de l'éclatement de l'Euro. L'ensemble des catégories de placements de la CCAP présente des notes positives. Par conséquent, la rentabilité 2012 des placements financiers affiche une performance de CHF 37'767'129 (contre une perte de CHF 2'857'452 en 2011) représentant ainsi 6,4% de la moyenne de l'actif moyen.

Ainsi, grâce à cette performance réjouissante au niveau des placements financiers, l'exercice 2012 présente un excédent de produits de CHF 26'211'615, permettant d'une part de combler le découvert existant à fin décembre 2011 et d'autre part d'attribuer CHF 12'330'940 à la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Malgré cet apport à la réserve pour fluctuation de valeurs, celle-ci n'atteint pas encore sa valeur cible de CHF 69'259'733 à fin 2012.

Le taux de couverture à fin décembre est à nouveau supérieur à 100% et s'élève à 102,08%.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2013 et les comptes 2012.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. Dans l'environnement actuel des marchés financiers, même si l'optimisme a pris le dessus, les marchés restent volatils et la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et d'assurer ainsi la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par des produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 avril 2013

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Jacques Rais, président  
Laurence Vaucher, secrétaire  
Christophe Gardet, membre



**PITTET ASSOCIÉS**

Société de conseil

## **RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2012**

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance + provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Il est par conséquent logique que nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2012 aient porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2012.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 4 mars 2013 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt techniques) en vigueur. Le résultat de nos contrôles et nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 151'828'011.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 440'034'668.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 591'862'679.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2012. Ils ont augmenté de **CHF 25'377'015.-** ou de **4,48 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2011, les engagements actuariels avaient augmenté de 4,86 %.

Selon les comptes 2012 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **102,08 %** au 31 décembre 2012. Il était de 97,55 % à la fin 2011.

L'actuaire-conseil  
Stéphane Riesen

Lausanne, le 18 avril 2013



**KPMG SA**  
**Audit**  
Rue du Seyon 1  
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572  
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30  
Téléfax +41 528 249 61 58  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'attention de la Commission de contrôle de la

## **Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la CCAP et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

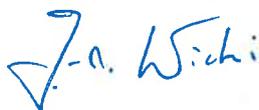
Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance a pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki  
*Expert-réviseur agréé*



Patrick Wegmann  
*Expert-réviseur agréé*

Neuchâtel, le 11 avril 2013

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



pour la conception et gestion dans les domaines :  
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		31.12.2012	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF	Réf.				
<b>Placements</b>					
Liquidités		32'449'444.26	11'196'257.26	43'645'701.51	37'576'273.44
Fonds de placements marché monétaire		3'391'706.62	1'170'264.10	4'561'970.72	7'663'240.38
Obligations (y.c. fonds de placements)		150'677'858.58	51'989'428.48	202'667'287.06	190'795'153.89
Actions (y.c. fonds de placements)		98'848'552.38	34'106'402.84	132'954'955.22	115'951'874.88
Fonds de placements immobiliers		18'296'055.61	6'312'815.19	24'608'870.80	19'560'469.72
Fonds de placements alternatifs	VI 8	1'812'827.08	625'492.32	2'438'319.40	2'352'547.34
Fonds de placements privés	VI 8	2'274'718.18	784'861.82	3'059'580.00	1'423'682.50
Fonds de placements diversification	VI 8	7'013'530.62	2'419'927.20	9'433'457.82	9'083'244.96
Prêts à des corporations de droit public	VI 4	0.00	0.00	0.00	1'584'441.65
Participations et prêts divers	VI 5	372'345.50	337'529.05	709'874.55	2'018'424.50
Créances hypothécaires	VI 6	39'089'890.85	13'487'456.64	52'577'347.49	47'284'398.21
Immeubles	VI 7	101'981'196.98	35'187'280.97	137'168'477.95	124'616'406.30
		<b>456'208'126.64</b>	<b>157'617'715.88</b>	<b>613'825'842.52</b>	<b>559'910'157.77</b>
<b>Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle</b>	VII 3	<b>(2'564'952.59)</b>	<b>2'564'952.59</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	VII 1	<b>5'417'890.11</b>	<b>698'438.83</b>	<b>6'116'328.94</b>	<b>4'829'713.62</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	V 2	<b>9'056'165.00</b>	<b>231'201.00</b>	<b>9'287'366.00</b>	<b>9'236'834.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>468'117'229.16</b>	<b>161'112'308.30</b>	<b>629'229'537.46</b>	<b>573'976'705.39</b>



pour la conception et gestion dans les domaines :  
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		31.12.2012	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
PASSIF	Réf.				
<b>Dettes</b>					
Prestations de libre-passage et rentes		4'706'691.00	113'796.95	4'820'487.95	1'656'501.11
Compte courant société de réassurance		954'299.50	19'177.22	973'476.72	515'813.46
Autres dettes	VII 4	704'522.28	924'521.84	1'629'044.12	1'607'260.78
		<b>6'365'512.78</b>	<b>1'057'496.01</b>	<b>7'423'008.79</b>	<b>3'779'575.35</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	VII 2	<b>8'518'384.85</b>	<b>6'668'308.56</b>	<b>15'186'693.41</b>	<b>15'802'538.58</b>
<b>Réserve de contributions des employeurs</b>	V 10	<b>1'207'356.60</b>	<b>0.00</b>	<b>1'207'356.60</b>	<b>630'147.80</b>
<b>Provisions non techniques</b>	VII 5	<b>628'745.00</b>	<b>590'113.85</b>	<b>1'218'858.85</b>	<b>1'159'455.05</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>					
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	332'612'957.00	142'493'296.00	475'106'253.00	458'054'828.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 6	90'142'697.00	3'598'503.00	93'741'200.00	85'416'595.00
Provisions résultant de contrats d'assurance	V 11	1'619'555.91	1'536'530.31	3'156'086.22	3'523'069.97
Provisions techniques	V 8	15'659'458.00	4'199'682.00	19'859'140.00	19'491'171.00
		<b>440'034'667.91</b>	<b>151'828'011.31</b>	<b>591'862'679.22</b>	<b>566'485'663.97</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	VI 3	<b>11'362'562.02</b>	<b>968'378.57</b>	<b>12'330'940.59</b>	<b>0.00</b>
<b>Capital de la Fondation, (découvert)</b>					
Situation en début de période		(8'784'540.95)	(5'096'134.41)	(13'880'675.36)	(271'343.00)
Excédent de produits / (charges)		8'784'540.95	5'096'134.41	13'880'675.36	(13'609'332.36)
<b>Situation en fin de période</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(13'880'675.36)</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>468'117'229.16</b>	<b>161'112'308.30</b>	<b>629'229'537.46</b>	<b>573'976'705.39</b>





pour la conception et gestion dans les domaines :  
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Individuelles</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF
Réf.				
<b>(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>				
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	(6'487'637.00)	(10'563'788.00)	(17'051'425.00)	(23'848'698.00)
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance retraités	(8'527'411.00)	253'338.00	(8'274'073.00)	(3'715'422.00)
(Constitution)/Dissolution de provisions techniques	(268'910.00)	(99'059.00)	(367'969.00)	54'851.00
(Constitution)/Dissolution de réserves de contributions employeurs	(577'208.80)	0.00	(577'208.80)	(6'239.05)
	<b>(15'861'166.80)</b>	<b>(10'409'509.00)</b>	<b>(26'270'675.80)</b>	<b>(27'515'508.05)</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>				
Prestations d'assurance	1'684'167.40	67'707.80	1'751'875.20	1'514'070.52
Parts aux bénéficiaires des assurances	VII 8 1'866'231.25	84'883.98	1'951'115.23	1'591'637.66
	<b>3'550'398.65</b>	<b>152'591.78</b>	<b>3'702'990.43</b>	<b>3'105'708.18</b>
<b>Charges d'assurance</b>				
Primes d'assurance	(2'928'761.25)	(484'826.15)	(3'413'587.40)	(3'384'918.88)
Utilisation de la part au bénéfice des assurances	0.00	0.00	0.00	0.00
Cotisation au fonds de garantie	(142'132.70)	0.00	(142'132.70)	(140'613.25)
	<b>(3'070'893.95)</b>	<b>(484'826.15)</b>	<b>(3'555'720.10)</b>	<b>(3'525'532.13)</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>(5'466'874.72)</b>	<b>(459'128.86)</b>	<b>(5'926'003.58)</b>	<b>(5'542'435.65)</b>



## I Bases et organisation

### I 1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

### I 2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

### I 3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2005
Règlement de placements :	Version du 20 novembre 2012
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2012
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2011
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 16 avril 2010

### I 4 Organes de gestion / Droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. de Montmollin	Pierre	Président	Etat
M. Berberat	Didier	Vice-président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Administrateur	Assurés
M. Donzé	Edgar	Administrateur	Assurés
M. Jaquet	Claude	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

### Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Raymond Chuat, directeur sortant au 30 avril 2013 M. Dimitri Kroemer, directeur dès le 1er janvier 2013
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 20 du règlement de placements de la Caisse.

### **I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance**

Expert en prévoyance professionnelle :	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen
Organe de révision :	La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.
Autorité de surveillance :	Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat.

### **I 6 Gestion paritaire**

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

<b>I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Etat au 1er janvier	524	504
Nouveaux contrats	54	48
Contrats résiliés	(37)	(28)
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>541</b>	<b>524</b>

## **II Membres actifs et rentiers**

<b>II 1 Assurés actifs</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Epargne et risque	6'897	6'918

<b>II 2 Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Retraités	320	293
Invalides	193	187
Veuves et veufs	88	83
Enfants et orphelins	123	118
<b>Total</b>	<b>724</b>	<b>681</b>



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

---

### III Nature de l'application du but

---

#### III 1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplafonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

#### III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachat de prestations
- les revenus de la fortune.

#### III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

---

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes

---

#### IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

#### IV 2 Principes comptables et d'évaluation

##### *Portefeuille de titres*

L'ensemble du portefeuille de titres est évalué à la valeur du marché.

##### *Participations, prêts divers et créances hypothécaires*

Les participations, prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale.

##### *Immeubles*

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement, déterminée sur la base du revenu locatif brut au 31 décembre, capitalisé à un taux compris entre 5.5% et 6.5% (2011 : 6.5%).

#### IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En application des modifications requises par l'article 48a de l'OPP2 suite à la réforme structurelle, les frais d'administration de la fortune ont été présentés de manière détaillée en 2012. Le détail des frais pour l'année de comparaison n'est pas disponible.



pour la conception et gestion dans les domaines :  
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### V1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu deux contrats de réassurance avec Nouvelle Ré et Swiss Re pour couvrir partiellement les risques invalidité et décès. Ces contrats sont renouvelables d'année en année.

### V2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	9'056'165.00	9'061'527.00
<b>Total des actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>9'056'165.00</b>	<b>9'061'527.00</b>

Les avoirs chez les réassureurs sont attestés par le document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2012", établi par le service actuariel de la CCAP.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées auprès des réassureurs.

### V3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	326'125'320.00	314'727'440.00
Bonifications de l'exercice	25'789'843.08	24'973'883.59
Primes uniques et rachats	2'032'219.55	3'300'612.60
Apports de libre-passage	27'858'606.58	32'462'875.55
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	419'332.30	114'575.80
Prestations à la retraite (capital et rente)	(13'785'638.05)	(11'097'668.30)
Diminution due aux décès et invalidité	(1'189'986.46)	(888'871.32)
Prestations de libre-passage	(26'113'717.15)	(27'934'141.92)
Prestations de résiliation de contrat	(11'504'684.55)	(13'716'952.55)
Versements pour l'EPL / divorce	(1'974'458.30)	(2'236'852.45)
Rémunération des capitaux de prévoyance	4'956'120.00	6'420'419.00
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>332'612'957.00</b>	<b>326'125'320.00</b>

### V4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	196'165'613.60	194'427'650.10
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.50%	2.00%



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

### V 5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs

A titre informatif, répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III 1 ci-dessus.

<b>Assurances collectives par type de plan</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Miner	58'733'792.00	58'334'041.00
Flexi-Riner	108'239'374.00	105'778'496.00
Flexi-Super	58'707'078.00	61'064'367.00
Flexi-Liner	49'563'243.00	46'778'417.00
Assurés invalides	19'977'594.00	18'782'270.00
Libre passage	33'299'045.00	31'423'678.00
Pont-AVS	2'893'216.00	2'676'293.00
Ass Funéraires	1'199'615.00	1'287'758.00
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>332'612'957.00</b>	<b>326'125'320.00</b>

### V 6 Evolution du capital de prévoyance pour les rentiers

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	81'620'648.00	78'735'824.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	8'522'049.00	2'884'824.00
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>90'142'697.00</b>	<b>81'620'648.00</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre	724	681

### V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi le 17 avril 2013 un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 102.08 % à fin 2012.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté dans son rapport du 5 mars 2013 pour l'exercice 2012, que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

### V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, les bases techniques KL 1995 3.5%, avec une majoration de la prime invalidité. Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés, dès le 31.12.2012, avec les bases techniques LPP 2010 (v2013) à 2.75%.

<i>Mouvement des provisions techniques durant l'exercice</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	15'390'548.00	15'657'024.00
Attributions / (Dissolutions) de l'exercice	268'910.00	(266'476.00)
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>15'659'458.00</b>	<b>15'390'548.00</b>

<b>Composition des provisions techniques</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Provision pour invalidité	4'908'230.00	4'697'831.00
Provision pour décès	405'191.00	966'786.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	4'852'392.00	4'512'786.00
Provision de longévité	793'645.00	213'145.00
Provision pour changement taux technique	4'700'000.00	5'000'000.00
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>15'659'458.00</b>	<b>15'390'548.00</b>

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour invalidité est destinée à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision pour décès est destinée à couvrir les risques décès (capitaux-décès et rentes de conjoint survivant et rentes d'orphelins) à charge de la CCAP et a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques liés au décès des assurés actifs en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Dès 2012, elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (0.3% en 2011).

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.5 point. Le montant de la provision au 31 décembre 2012 s'élève à CHF 4'700'000.00 et correspond à un taux d'intérêt technique cible d'environ 2,25%.

#### V 9 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour les rentiers en assurances collectives, la Caisse a utilisé les bases techniques KL 1995 3.50% jusqu'à fin 2011. Conformément aux recommandations de l'expert, de nouvelles bases et un nouveau taux technique ont été introduits au 31 décembre 2012 à savoir LPP 2010 (v2013) à 2.75%.

Le coût induit par ce changement est principalement à charge du réassureur (rentes d'invalidité). Au 31 décembre 2012, tant la provision technique de longévité que celle pour abaissement du taux technique ont été recalculées en prévision des adaptations futures, conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

L'impact du changement de bases techniques au 31.12.2012 est récapitulé ci-après :

	Variation	LPP 2010 2.75%	KL 1995 3.50%
Capitaux de prévoyance pour les rentiers	73'930.00	90'142'697.00	90'068'767.00
Capitaux de prévoyance pour les rentiers Réassurance	(553'529.00)	(9'056'165.00)	(8'502'636.00)
Provision longévité	386'073.00	793'645.00	407'572.00
Provision pour abaissement taux technique	(300'000.00)	4'700'000.00	5'000'000.00
<b>Impact du changement de bases techniques</b>	<b>(393'526.00)</b>	<b>86'580'177.00</b>	<b>86'973'703.00</b>

V 10 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives CHF	Collectives CHF
Solde au 1er janvier	630'147.80	657'467.00
Apports des affiliés	574'034.20	0.00
Prélèvements durant l'exercice	0.00	(33'558.25)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	3'174.60	6'239.05
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'207'356.60</b>	<b>630'147.80</b>

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.5% en 2012 (2011 : 1%).

V 11 Explications des provisions résultant de contrats d'assurance	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	348'127.81	347'649.41
Provision pour participations créditées aux assurés	1'271'428.10	1'488'109.95
<b>Total des provisions résultant de contrats d'assurance</b>	<b>1'619'555.91</b>	<b>1'835'759.36</b>

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéficiaires qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	347'649.41	346'469.41
Excédents de réassurance crédités durant l'exercice	0.00	0.00
Transfert de/à la provision pour participations créditées aux assurés	478.40	1'180.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>348'127.81</b>	<b>347'649.41</b>

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéficiaires encaissés par la CCAP.

<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1'488'109.95	1'701'138.40
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	0.00	0.00
Correction d'excédents	(478.40)	(1'180.00)
Répartitions payées	(216'203.45)	(211'848.45)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'271'428.10</b>	<b>1'488'109.95</b>

## V 12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

a) Pour les assurances Collectives uniquement :	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	468'117'229.16	429'225'357.84
Dettes	(6'365'512.78)	(2'968'727.00)
Compte de régularisation passif	(8'518'384.85)	(8'846'869.27)
Réserve de contribution des employeurs	(1'207'356.60)	(630'147.80)
Provisions non techniques	(628'745.00)	(591'879.35)
<b>Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires</b>	<b>451'397'229.93</b>	<b>416'187'734.42</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	440'034'667.91	424'972'275.36
<b>Degré de couverture "2ème pilier"</b>	<b>102.58%</b>	<b>97.93%</b>

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
<b>b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :</b>		
Total des actifs selon bilan	629'229'537.46	573'976'705.39
Dettes	(7'423'008.79)	(3'779'575.35)
Compte de régularisation passif	(15'186'693.41)	(15'802'538.58)
Réserve de contribution des employeurs	(1'207'356.60)	(630'147.80)
Provisions non techniques	<u>(1'218'858.85)</u>	<u>(1'159'455.05)</u>
<b>Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires</b>	<u>604'193'619.81</u>	<u>552'604'988.61</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	<u>591'862'679.22</u>	<u>566'485'663.97</u>
<b>Degré de couverture "consolidé"</b>	<u><b>102.08%</b></u>	<u><b>97.55%</b></u>

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### VI 1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

### VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

### VI 3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base des taux suivants (inchangés par rapport à 2011) :

Fonds de placements marché monétaire	10%
Créances hypothécaires	5%
Obligations suisses (y.c. fonds de placements)	5%
Obligations étrangères (y.c. fonds de placements)	10%
Actions suisses (y.c. fonds de placements)	25%
Actions étrangères (y.c. fonds de placements)	25%
Fonds de placements immobiliers	10%
Placements alternatifs (y.c. fonds de placements)	25%
Placements privés	25%
Placements diversification	10%
Immeubles	10%

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	880'527.04
Constitution / (Dissolution) selon compte d'exploitation	12'330'940.59	(880'527.04)
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au bilan</b>	<u><b>12'330'940.59</b></u>	<u><b>0.00</b></u>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<u><b>69'259'733.58</b></u>	<u><b>62'370'356.34</b></u>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	<u>(56'928'792.99)</u>	<u>(62'370'356.34)</u>
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	17.8%	0.0%



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Ville de La Chaux-de-Fonds, 3.25% (2004-2012)	0.00	0.00	1'000'000.00
Adm. communale d'Auvernier, 3.3% (2002-2012)	0.00	0.00	550'000.00
Prorata d'intérêts	0.00	0.00	34'441.65
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'584'441.65</b>

VI 5 Explication des participations et prêts divers	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Forces Vives - Compagnie d'assurances sur la vie	0.00	0.00	1'000'000.00
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	371'737.00	500'000.00	500'000.00
Forces Vives - Prêt subordonné	0.00	0.00	318'000.00
Prêts sur polices	0.00	209'056.10	199'468.00
Mobilier / Montres et pendulettes	608.50	818.45	956.50
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>372'345.50</b>	<b>709'874.55</b>	<b>2'018'423.50</b>

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. Les autres participations et prêts divers sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

La participation à Forces Vives de CHF 1'000'000.00 et le prêt subordonné de CHF 318'000.00 ont été remboursés en 2012.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.5% (2011 à 4,5%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	39'066'911.70	52'546'439.69	47'231'325.06
Débiteurs hypothécaires	22'979.15	30'907.80	53'073.15
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>39'089'890.85</b>	<b>52'577'347.49</b>	<b>47'284'398.21</b>

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Nombre de prêts accordés au 31 décembre	147	146
Taux d'intérêt appliqué	2.50%	2.50%

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la réserve pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

#### Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

## VI 7 Indications sur les immeubles

	31.12.2012	31.12.2011
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	24	23
	31.12.2012	31.12.2011
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	8'233'141.90	8'100'066.40
Valeur comptable	137'168'477.95	124'616'406.30
Valeur d'acquisition	118'443'498.00	106'645'298.00
Valeur d'assurance incendie	162'775'078.13	149'509'711.00
Valeur cadastrale *pas déterminée pour immeuble Belleroche, NE	89'183'000.00	89'183'000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à différentes régies immobilières locales.

## VI 8 Présentation des placements par catégorie

<u>Catégories de placements</u>	31.12.2012	Répartition	Limite selon OPP2
	<b>Collectives</b>		
	CHF		
Liquidités en CHF	32'449'444.26	6.9%	100.0%
Fonds de placements collectifs	3'391'706.62	0.7%	
Fonds de placements obligations	150'677'858.58	32.2%	100.0%
Fonds de placements actions	98'848'552.38	21.1%	50.0%
Participations et prêts divers	372'345.50	0.1%	
Fonds de placements immobiliers	18'296'055.61	3.9%	
Immeubles	101'981'196.98	21.8%	30.0%
Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	1'812'827.08	0.4%	
Fonds de placements privés	2'274'718.18	0.5%	15.0%
Fonds de placements diversification	7'013'530.62	1.5%	
Prêts à des corporations de droit public	0.00	0.0%	100.0%
Créances hypothécaires	39'089'890.85	8.4%	50.0%
Compte de transfert	(2'564'952.59)	-0.5%	
Compte de régularisation actif	5'417'890.11	1.2%	
Actifs provenant de contrat d'assurance	9'056'165.00	1.9%	
<b>Total du bilan</b>	<b>468'117'229.16</b>	<b>100.0%</b>	

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les fonds de placements diversification ont la composition suivante au 31 décembre 2012 :

- Obligations convertibles	2'960'641.64
- Micro-finance	1'551'516.16
- Matières premières	2'501'372.82
<b>Total Fonds de placement diversification :</b>	<b>7'013'530.62</b>

Les limites de placement réglementaires ainsi que celles de l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2012.

## VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2012, la Caisse ne possède pas de placements en instruments financiers dérivés dans son portefeuille.

**VI 10 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2012.

**VI 11 Résultat net des placements**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Revenus	43'047.42	57'900.37	83'148.26
Résultat net sur liquidités	<u>43'047.42</u>	<u>57'900.37</u>	<u>83'148.26</u>
Revenus	34'826.37	46'842.76	32'751.30
(Pertes) / Gains de change, nets	(11'660.32)	(15'683.56)	(1'692.80)
Plus-values / (Moins-values), nettes	(19'320.35)	(25'986.58)	(21'520.23)
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	<u>3'845.71</u>	<u>5'172.62</u>	<u>9'538.27</u>
Revenus	3'063'765.65	4'120'878.00	4'296'094.50
(Pertes) / Gains de change, nets	1'857'260.02	2'498'083.35	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	3'915'755.31	5'266'835.57	(457'433.11)
Résultat net sur obligations	<u>8'836'780.98</u>	<u>11'885'796.92</u>	<u>3'838'661.39</u>
Revenus	1'023'437.42	1'376'561.15	2'009'095.40
(Pertes) / Gains de change, nets	465.04	625.50	625.50
Plus-values / (Moins-values), nettes	11'630'524.58	15'643'485.29	(15'026'049.62)
Résultat net sur actions	<u>12'654'427.05</u>	<u>17'020'671.94</u>	<u>(13'016'328.72)</u>
Revenus	316'702.42	425'976.46	597'817.80
(Pertes) / Gains de change, nets	75'478.25	101'521.03	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	596'052.54	801'712.69	447'681.39
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	<u>988'233.21</u>	<u>1'329'210.18</u>	<u>1'045'499.19</u>
Revenus	0.00	0.00	4'694.80
Plus-values / (Moins-values), nettes	63'769.30	85'772.06	(136'381.52)
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	<u>63'769.30</u>	<u>85'772.06</u>	<u>(131'686.72)</u>
Revenus	(17'756.05)	(23'882.55)	
(Pertes) / Gains de change, nets	29'171.53	39'236.78	(139.29)
Plus-values / (Moins-values), nettes	53'949.11	72'563.54	(32'807.30)
Résultat net sur fonds de placements privés	<u>65'364.58</u>	<u>87'917.77</u>	<u>(32'946.59)</u>
Revenus	6'942.63	9'338.09	8'538.30
Droits de timbre et frais divers	0.00	0.00	(21'065.95)
(Pertes) / Gains de change, nets	12'057.59	16'217.91	54'637.60
Plus-values / (Moins-values), nettes	239'433.15	322'046.44	(836'317.11)
Résultat net sur fonds de placements diversification	<u>258'433.38</u>	<u>347'602.44</u>	<u>(794'207.16)</u>
Revenus	11'990.27	16'127.35	52'034.45
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	<u>11'990.27</u>	<u>16'127.35</u>	<u>52'034.45</u>
Revenus	24'484.10	41'016.65	45'534.21
Résultat net sur participations et prêts divers	<u>24'484.10</u>	<u>41'016.65</u>	<u>45'534.21</u>

Revenus	819'928.34	1'102'833.91	1'134'506.80
Résultat net sur créances hypothécaires	819'928.34	1'102'833.91	1'134'506.80
Loyers bruts	6'121'126.94	8'233'141.90	8'100'066.40
Frais d'entretien	(1'312'753.34)	(1'765'701.75)	(2'702'563.05)
Charges d'exploitation	(661'590.69)	(889'863.92)	(839'257.00)
Revenus nets sur immeubles	4'146'782.91	5'577'576.23	4'558'246.35
Corrections de valeurs, nettes	560'483.97	753'871.65	865'444.30
Résultat net sur immeubles	4'707'266.88	6'331'447.88	5'423'690.65
Droits de garde et frais de gestion	(404'703.17)	(544'340.72)	(514'896.90)
Total des frais d'administration de la fortune	(404'703.17)	(544'340.72)	(514'896.90)
<b>Résultat net des placements</b>	<b>28'072'868.03</b>	<b>37'767'129.37</b>	<b>(2'857'452.87)</b>

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs, moins les frais d'achats de titres.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

VI 12 Performance moyenne des placements	31.12.2012	31.12.2011
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	559'910'157.77	545'595'812.49
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	613'825'842.52	559'910'157.77
<b>Moyenne de l'état des actifs</b>	<b>586'868'000.15</b>	<b>552'752'985.13</b>
Résultat net des placements	37'767'129.37	(2'857'452.87)
<b>Performance moyenne des placements</b>	<b>6.4%</b>	<b>-0.5%</b>

Etant donné qu'à la date du bilan il n'y avait pas encore de directives contraignantes de la CHS PP concernant la présentation des frais de gestion de la fortune, les TER ont été présentés ci-dessous uniquement pour les fonds pour lesquels ils sont disponibles. Ces fonds représentent une grande majorité des placements de la fortune.

TER et frais de gestion des placements	TER	Frais de gestion
	au 31.10.2012	RP au 31.12.2012
FP Collectifs (marché monétaire CHF)	1.1486%	0.050%
FP Obligations suisses	0.1228%	0.125%
FP Obligations étrangères	0.4633%	0.150%
FP Actions suisses	0.3585%	0.150%
FP Actions étrangères	0.6303%	0.150%
FP Immobilier	0.7751%	0.100%
FP Placements alternatifs (Hedge Funds)	*	0.225%
FP Privés (entreprises non cotées)	*	0.350%
FP Diversification: Obligations convertibles	0.8218%	0.200%
Microfinance	1.9353%	0.350%
Matières premières	0.6503%	0.225%

\*Le TER synthétique de la majorité des fonds cibles n'étant pas disponible pour l'exercice 2012, il ne peut être calculé de TER synthétique pour le compartiment au sens de la directive de la Swiss Fund Association SFA.

### VI 13 Placements chez les employeurs et réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 10 ci-dessus.

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	3'616'400.55	4'018'214.75	3'993'171.20
Impôt anticipé à récupérer	32'288.12	43'428.71	47'654.57
Compte de gérance envers Fidimmobil	130'950.98	176'133.90	137'694.15
Compte de gérance envers Optigestion	328'043.89	441'231.15	365'860.95
Rentes transitoires : (à verser) / à récupérer	(47'657.40)	(47'657.40)	34'775.60
Transitoires réassurance (y.c. excédents à recevoir)	1'241'268.15	1'326'152.13	0.00
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	104'374.98	140'388.20	173'880.20
Divers	12'220.85	18'437.50	76'676.95
	<b>5'417'890.11</b>	<b>6'116'328.94</b>	<b>4'829'713.62</b>

Les comptes débiteurs primes périodiques, rentes à récupérer et transitoires de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Selon l'ordonnance sur le Fonds de garantie du 22 juin 1998, une majeure partie des pertes escomptées sur les primes collectives impayées, qui concernent des sociétés en faillite, devrait être prise en charge par le fonds de garantie LPP.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Primes uniques encaissées d'avance	2'090'545.89	8'259'916.44	4'437'296.42
Primes périodiques encaissées d'avance	5'160'030.80	5'160'030.80	9'373'516.00
Charges liées aux immeubles	354'841.51	477'274.95	380'031.10
Subsides à répartir	255'569.70	255'569.70	205'450.20
Commissions à payer et créanciers autres	561'818.10	902'538.51	954'724.10
Divers	95'578.85	131'363.01	451'520.76
	<b>8'518'384.85</b>	<b>15'186'693.41</b>	<b>15'802'538.58</b>

Les primes, subsides et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

### VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

<b>VII 4 Explication des autres dettes</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	218'398.18	293'753.62	343'458.48
Dépôts de primes	0.00	743'531.40	702'668.40
Fortune libre des entreprises	486'124.10	486'124.10	454'910.90
Dépôts retraites à la carte	0.00	105'635.00	106'223.00
	<b>704'522.28</b>	<b>1'629'044.12</b>	<b>1'607'260.78</b>

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.25% (2011: 0.5%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.5% (2011: 1%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

<b>VII 5 Explication des provisions non techniques</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1'159'455.05	1'173'196.50
Gains / (pertes) réelles sur débiteurs	6'700.80	(7'404.95)
Variation du fonds de solidarité	3'776.20	517.65
Constitution / (dissolution) nette des provisions sur l'exercice	48'926.80	(6'854.15)
<b>Solde des provisions non techniques au 31 décembre</b>	<b>1'218'858.85</b>	<b>1'159'455.05</b>
<i>Composition des provisions non techniques</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	586'348.35	788'660.20
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	42'396.65	42'396.65
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	387'802.00
<b>Total des provisions non techniques au 31 décembre</b>	<b>628'745.00</b>	<b>1'218'858.85</b>

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier et le Fonds de solidarité 3e pilier ont été répartis sur une base effective.

<b>VII 6 Explication des autres produits</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Intérêts débiteurs sur comptes de primes	300'255.26	300'255.26	365'215.38
Intérêts sur primes uniques	4'332.73	4'332.73	15'706.90
Autres produits divers	65'080.65	80'317.76	19'001.95
	<b>369'668.64</b>	<b>384'905.75</b>	<b>399'924.23</b>



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

<b>VII 7 Explication des autres frais</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(67'832.05)	(67'832.05)	(105'557.00)
Intérêts créanciers sur comptes de primes	(18'393.88)	(18'393.88)	(20'864.26)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(2'253.95)	(2'253.95)	(4'170.15)
Autres charges diverses	722.70	(7'449.55)	(5'040.60)
	<b>(87'757.18)</b>	<b>(95'929.43)</b>	<b>(135'632.01)</b>

#### **VII 8 Explication des parts au bénéfice des assurances**

En assurances collectives, le réassureur Nouvelle Ré a octroyé à la Caisse une participation aux bénéfices extraordinaire de CHF 1'127'831.15 compte-tenu de la bonne sinistralité des dernières années. La participation selon le contrat de réassurance s'élève à CHF 738'400.10.

#### **VIII Demandes de l'Autorité de surveillance**

Les règlements modifiés par le Conseil d'administration en 2012 ont été remis à l'Autorité de surveillance et sont en cours d'examen.

#### **IX Autres informations relatives à la situation financière**

##### **IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)**

Le découvert 2011 a pu être résorbé tant en assurances collectives qu'en assurances individuelles.

##### **IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs**

Néant.

##### **IX 3 Liquidations partielles**

Néant.

##### **IX 4 Prêts sur polices**

Aucun prêt sur polices n'est accordé aux assurances collectives.

##### **IX 5 Separate Accounts**

Néant.

##### **IX 6 Mise en gage d'actifs**

Néant.

##### **IX 7 Responsabilité solidaire et cautionnements**

Néant.

##### **IX 8 Procédures juridiques en cours**

Néant.

##### **IX 9 Opérations particulières et transactions sur la fortune**

Néant.

#### **X Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant